

LA ABEJA

NUEVA ORLEANS, 22 de OCTUBRE 1829.

Nueva Orleans, 21 de octubre.
Según voz pública aparece que se trata de embarcar algunos víveres para las tropas españolas de Tampico, y que para remover dificultades se dice que el general Barredas tiene un convenio celebrado al efecto con el general Santa Ana. Con él deseo que ningún negociante arriegue sus especulaciones se ocurrent las siguientes reflexiones. ¿Cómo puede existir semejante concurso, quando el arrivo del Sr. Barredas a Orleans es eventual, pues no salió sué para la Habana ni el general Santa Ana celoso defensor de las ordenes del gobierno de Méjico, autorizaría la infracción de ellas por introducir efectos prohibidos? La intención de las tropas españolas no está a cargo del mismo gobierno que no ha realizado la prohibición sobre víveres? y si existe por qué no se publica en beneficio del comercio?

Agradecida 5 de agosto.

Sr. D. Francisco García, gobernador del Estado de Zacatecas. — Sr. un francés enemigo de los tiranos, en cualquiera país que aparezca para imponer caídas á una nación, ofrézale V. su brazo para la defensa sagrada de la libertad de la nación mexicana: entiendo algo de la guerra y espero ser útil. — Soy mas con la más alta consideración vuestra muy apasionado. — Millet. (Espíritu Páublico.)

Una masa 6 cuerpo pierde tanto de su natural resistencia, cuanto es la cantidad de partes integrantes que se le segregan. Esta es una verdad física, no se puede rebatir. — duda, así como trampoco la debe haber en que la unión constituye la fuerza. Apíquemos estos principios á nuestra república, fundada bajo un sistema que triunfa por base la unión, y deduzcense entonces cuales pueden ser los efectos que produzca la coalición intentada en el Estado de Jacona, y cuyo proyecto reducido á ley insertamos ayer. Sin temor de equivocarnos decimos que muy supuestos á la nación.

El modo mas eficaz de sostener intacta la independencia nacional, es á nuestro entender muy diverso al que promueve dicha coalición. Esto se consigue estrechando mas y mas los vínculos federales, á fin de formar un todo compacto y fuerte; capaz de recibir lesión de entidad: subordinado al gobierno general recursos ordinarios y extraordinarios de todas clases, para que como un buen padre de familia, pueda cuidar la casa y hacienda. Pero no se practique ésto, sino que por el contrario reparen los hermanos de la cabaña principal y soñen fracciones á parte, rompiendo el pacto social, el resultado entonces es la debilidad de unos y otros, y su consecuencia la ruina de todos.

Mediten bien los jaliscienses la trascendencia fatal de su proyecto, y abandoneulo docilmente, convencidos al proprio tiempo de que todo aquel que tienda á deshacer la federación no encuentra acogida en la opinión: la constitución es generalmente autorada.

SANGSUES &c.

EN débarquement du navire MILLET et à vendre par le soussigné.

Superbes sangsues

Pâté pectorale de Régnault.

G. de Santé du Dr. Franc.

Surgras de Lamouroux.

Ident. idem de Charpentier.

Plaques assortis floucheut, à L'Emery.

Poudre et liqueur Végétale pour les dents.

Baumes garnis pour malades.

Dégénératice de Tranche-Labauze.

Seringues à su-méme.

Perfumes à Bidets, etc.

M. JAMBU.

21 Oct.—25

MARIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS

EN vertu d'un arrêté du Conseil de Ville, du 17 de courant—Avis, est par la présente donné, que le Maire recevra, pendant les 15 jours de la date du présent, les propositions écrites et cachetées qui pourront être déposées à son bureau, pour l'entreprise de la construction en bois, d'une pouderie, sur l'île Jourdain, à environ cinq milles au-dessous de la ville et sur la rive opposte du fleuve.

Les plans de cette construction, ainsi que les instructions du voies, sont déposés au bureau de la Mairie.

D. PRIEUR, — Maire.

20 Octobre.—25 f.

Vente par le Marshal.

EN vertu de quatre écrits de fieri facias, à moi adressés, par l'hon. J. Bermudez, juge conseiller, j'exposerai en vente, Vendredi 6 Novembre prochain, à midi, au café de Hewlett, encaisse des mrs St. Louis et Chartres, un certain LOT DE TERRE, située rue des Marras, entre St. Philippe et Ursulines, mesurant 26 pieds de face, sur 110 pieds de profondeur, avec les édifices qui s'y trouvent, contenant 2 chambres, 2 cabinets et une petite galerie, ainsi à la pouzzolane de Babcock et Gardner.

6 oct L. DAUNOY—Marshal.

Vente par le Marshal.

J. P. Dupré vs. José Depur—Sam. White esq. mme.

EN vertu de 2 écrits de fieri facias, à moi adressés, par l'hon. G. Prevost, juge conseiller, j'exposerai en vente lundi 26 Octobre à midi, au café de Hewlett, un cheval gris, une charrette et ses harnois. Saisis dans l'affaire ci dessus.

15 Oct. L. DAUNOY, marshal

Quartiers Généraux, Nle. Orleans

15 Octobre 1829.

ORDRES GENERAUX.

En signe de respect et de regret pour la mort que vient de faire la Louisiana, dans la personne de Mr. PIERRE DERHIGNY, Gouverneur et Commandant en chef, tous les Ofciers de milice dans l'étendue de l'Etat porteront un crêpe au bras gauche pendant un mois, et les drapeaux et étendards des différents corps de milice seront volés pendant trois mois.

Par ordre,

A. PEYCHAUD,

Adjudant et Inspecteur-Général.

FRESH FLOUR, — 500 lbs. fresh Flour, in fine shipping order, now on board of a flat-bottomed boat, for sale by

C. H. BYRNE, Docksides street.

15 Octobre 1829.

The Courier des Electeurs, a Sunday

15 Octobre 1829.

ORDRES GENERAUX.

En signe de respect et de regret pour la mort

que vient de faire la Louisiana, dans la personne

de Mr. PIERRE DERHIGNY, Gouverneur et

Commandant en chef, tous les Ofciers de milice

dans l'étendue de l'Etat porteront un crêpe au

bras gauche pendant un mois, et les drapeaux

et étendards des différents corps de milice seront

volés pendant trois mois.

Par ordre,

A. PEYCHAUD,

Adjudant et Inspecteur-Général.

FRESH FLOUR, — 500 lbs. fresh Flour, in

fine shipping order, now on board of a flat-

bottomed boat, for sale by

C. H. BYRNE, Docksides street.

15 Octobre 1829.

ORDRES GENERAUX.

En signe de respect et de regret pour la mort

que vient de faire la Louisiana, dans la personne

de Mr. PIERRE DERHIGNY, Gouverneur et

Commandant en chef, tous les Ofciers de milice

dans l'étendue de l'Etat porteront un crêpe au

bras gauche pendant un mois, et les drapeaux

et étendards des différents corps de milice seront

volés pendant trois mois.

Par ordre,

A. PEYCHAUD,

Adjudant et Inspecteur-Général.

FRESH FLOUR, — 500 lbs. fresh Flour, in

fine shipping order, now on board of a flat-

bottomed boat, for sale by

C. H. BYRNE, Docksides street.

15 Octobre 1829.

ORDRES GENERAUX.

En signe de respect et de regret pour la mort

que vient de faire la Louisiana, dans la personne

de Mr. PIERRE DERHIGNY, Gouverneur et

Commandant en chef, tous les Ofciers de milice

dans l'étendue de l'Etat porteront un crêpe au

bras gauche pendant un mois, et les drapeaux

et étendards des différents corps de milice seront

volés pendant trois mois.

Par ordre,

A. PEYCHAUD,

Adjudant et Inspecteur-Général.

FRESH FLOUR, — 500 lbs. fresh Flour, in

fine shipping order, now on board of a flat-

bottomed boat, for sale by

C. H. BYRNE, Docksides street.

15 Octobre 1829.

ORDRES GENERAUX.

En signe de respect et de regret pour la mort

que vient de faire la Louisiana, dans la personne

de Mr. PIERRE DERHIGNY, Gouverneur et

Commandant en chef, tous les Ofciers de milice

dans l'étendue de l'Etat porteront un crêpe au

bras gauche pendant un mois, et les drapeaux

et étendards des différents corps de milice seront

volés pendant trois mois.

Par ordre,

A. PEYCHAUD,

Adjudant et Inspecteur-Général.

FRESH FLOUR, — 500 lbs. fresh Flour, in

fine shipping order, now on board of a flat-

bottomed boat, for sale by

C. H. BYRNE, Docksides street.

15 Octobre 1829.

ORDRES GENERAUX.

En signe de respect et de regret pour la mort

que vient de faire la Louisiana, dans la personne

de Mr. PIERRE DERHIGNY, Gouverneur et

Commandant en chef, tous les Ofciers de milice

dans l'étendue de l'Etat porteront un crêpe au

bras gauche pendant un mois, et les drapeaux

et étendards des différents corps de milice seront

volés pendant trois mois.

Par ordre,

A. PEYCHAUD,

Adjudant et Inspecteur-Général.

FRESH FLOUR, — 500 lbs. fresh Flour, in

fine shipping order, now on board of a flat-

bottomed boat, for sale by

C. H. BYRNE, Docksides street.

15 Octobre 1829.

ORDRES GENERAUX.

En signe de respect et de regret pour la mort

que vient de faire la Louisiana, dans la personne

de Mr. PIERRE DERHIGNY, Gouverneur et

Commandant en chef, tous les Ofciers de milice

dans l'étendue de l'Etat porteront un crêpe au

bras gauche pendant un mois, et les drapeaux

et étendards des différents corps de milice seront

volés pendant trois mois.

Par ordre,

A. PEYCHAUD,

Adjudant et Inspecteur-Général.

FRESH FLOUR, — 500 lbs. fresh Flour, in

fine shipping order, now on board of a flat-

bottomed boat, for sale by

C. H. BYRNE, Docksides street.

15 Octobre 1829.